



**Séance du Conseil communal du jeudi 26 mars 2026**

Centre communal de Duillier

La Présidente de séance, Mme Stéphanie Guidi, ouvre la 15<sup>ème</sup> séance de la législature à 20h05. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil qui sont présents et à la Municipalité dans son ensemble. Elle excuse Mme L. Bodenmann, Secrétaire municipale, prise par d'autres obligations. Elle remercie le Secrétaire du Conseil, M. A. Zähringer, et l'employé communal, M. N. Paunovic, pour la préparation de la séance de ce soir. Elle n'a pas la possibilité de saluer le public, puisqu'il n'y a personne.

En préambule, elle souhaite, au nom du bureau du Conseil, féliciter les Conseillères et Conseiller, ainsi que les membres de la Municipalité qui ont été réélus.

"Gageons qu'ils-elles, nous n'allons pas chômer : en effet, l'état actuel de notre monde nous le montre : nous avons du travail ! A petite ou à large échelle. C'est pourquoi l'engagement, la participation et la présence du plus grand nombre est nécessaire pour faire tenir les choses, bouger les choses, changer les choses, ensemble. Merci à chaque membre de l'assemblée pour sa participation, sa contribution, passées, présentes et à venir !"

Elle rappelle également rapidement les règles en vigueur lors de la prise de parole des uns et des autres.

**1. Présences**

À l'appel, 35 membres sont présents et 6 sont excusés : Mmes Ch. Trolliet, ainsi que MM. F. Coquoz, E. Favre, Y. Humbert, N. Lamacchia et J.-D. Macherel. Sont absents : MM. J. Ahlström, Ch. Chambordon, Y. Hauser et R. Rüesch.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer valablement.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Mme la Présidente demande si cet ordre du jour convient à toutes et tous.

Sans remarques particulières, l'ordre du jour est proposé au vote.

**L'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec 1 abstention**

**3. Adoption du Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025**

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques à formuler ou des modifications à apporter à ce procès-verbal.

Personne ne demandant la parole, le procès-verbal est soumis au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025 est adopté à une large majorité avec 3 abstentions**

**4. Communications du Bureau du Conseil communal**

Mme la Présidente informe sur :

### *Les décès dans la commune*

Trois décès sont malheureusement à déplorer depuis notre dernière séance. Il s'agit de Mesdames

- Claire LUDWIG, née le 4 mai 1942 et qui nous a quittés le 7 février 2026
- Liselotte RÜEGSEGGGER, née le 8 avril 1951 et décédée le 14 février dernier
- Sylvie SEILER, née le 16 septembre 1977 et qui nous a quittés le 9 mars 2026.

Pour honorer la mémoire des défunt(e)s et en signe de respect pour leur famille, Mme la Présidente prie l'Assemblée de se lever pour observer une minute de silence.

### *Les prochaines échéances*

"Cette séance du 26 mars n'est pas la dernière de la législature : il y aura encore une Assemblée le jeudi 18 juin prochain à 20 heures, qui sera donc l'ultime rendez-vous de la législature 2021-2026

Les Conseillères et Conseillers qui se sont représentés et qui ont été élus sont convoqués le jeudi 4 juin à 20h pour la cérémonie d'assermentation et l'installation des nouvelles autorités.

Dans un but de transparence, je souhaite informer les personnes concernées que la 1ère séance de la nouvelle législature se tiendra, sous réserve de changement, le jeudi 24 septembre à 20h ici-même.

Tout autre information utile sera bien entendu communiquée ultérieurement en temps et en heure mais vous pouvez d'ores et déjà noter ce qui vient d'être dit."

## **5. Communications de la Municipalité**

Mme la Présidente cède la parole à M. le Syndic

- M. M. Peytregnet informe sur

### *Des félicitations aux élus pour la nouvelle législatures*

"Je tiens à féliciter les membres actuels, réélus, ainsi que les nouveaux membres élus qui se sont engagés et qui feront certainement un très bon travail."

### *Les remerciements au Bureau pour les élections-votations*

"Je tiens à remercier le Bureau électoral "renforcé" par des membres du Conseil et qui a œuvré pour ces élections, mais également pour les votations fédérales et cantonales. Félicitations."

### *Le poste de responsable au Contrôle des Habitants*

"Je vous avais informé que Mme A. Blanchoud arrêtera de travailler le 30 juin prochain avec une prise de retraite le 31 juillet. Une nouvelle personne a été trouvée en la personne de Mme Florine Heinard, 34 ans, de la région et qui a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> mars 2026 et dont les débuts sont très prometteurs."

- M. C. Bosson informe sur

### *L'assainissement des butts de tir du stand de tir*

"Il y a un peu plus de 12 ans, nous avons assaini notre butte de tir et installé des récupérateurs de balles. Un subside de l'ordre de Fr 48'000.- nous avait été octroyé par la Confédération. Parallèlement à cela, un député du Grand Conseil avait déposé une motion, la motion Jobin, sollicitant une participation financière cantonale. Et bien ce député ne s'est pas tiré une balle dans le pied, nous avons reçu en fin d'année 2025 un courrier recommandé mentionnant que nous allons toucher une subvention rétroactive cantonale de Fr 36'000.-, comme quoi, patience et persévérance, en espérant qu'il ne faudra pas attendre encore 12 ans pour le versement. Ce montant sera ventilé entre nos deux communes, Prangins et Duillier, selon la clé de répartition de l'époque, soit 78.5% pour Prangins et 21.5% pour Duillier."

### *Le cadastre des sites pollués*

"Toujours dans l'assainissement, nous avons notre ancienne décharge qui refait surface. Cette dernière située aux Marais (*là ou après coup nous avons installé notre benne pour les déchets verts*) fait partie du cadastre des sites pollués. Cette décharge a été exploitée entre 1968 et 1993 avec plus de 2'600m3 de déchets stockés. Actuellement inscrite au registre avec le statut « pollué, ne nécessite ni surveillance ni assainissement », elle se voit gagner en maturité et devient « pollué, investigation nécessaire ». Vous l'avez compris, nous allons devoir investiguer et, sous réserve d'éligibilité pour des subventions, passer à la caisse."

#### *La nouvelle STEP*

"Encore dans l'assainissement, la nouvelle STEP sort de terre avec la pose de la première pierre demain 27 mars et l'on peut dire que les travaux vont bon train puisque le point délicat sera le passage sous les voies ferrées. Les micro-tunneliers rentreront en action le 30 mars à 0h01 pour une durée maximum de 1 mois, 7j/7 et 24h/24. Le nouveau site [www.step-apec.ch](http://www.step-apec.ch) vous tient informés sur ce projet d'importance régionale."

#### *Le container "Skyguide"*

"Toujours et encore dans l'assainissement, les promeneurs ont dû remarquer que l'antenne et le container vert pomme de Skyguide, en bas de la Rigolette, à l'extrémité est de notre commune, ont disparu. La technologie ayant évolué, cet ensemble qui servait de radioguidage pour l'axe de décollage des avions partant de Genève n'avait plus sa raison d'être."

#### *L'éclairage public*

"Dans le cadre de notre contrat de maintenance avec la SEIC, vous avez sans doute constaté que les quatre lampadaires de la Rue du Vieux-Village ont été remplacés par des nouveaux modèles équipés en LED. Le Chemin du Palais, avec ses 6 points lumineux, va suivre prochainement."

#### *Sur les statuts du SDIS*

"J'ai le plaisir de vous annoncer, aussi en tant que Président du Conseil intercommunal du SDIS Nyon-Dôle, que les statuts du SDIS Nyon-Dôle, que nous avons acceptés en décembre 2024, ont été approuvés par le Conseil d'Etat en janvier 2026."

#### *Les visites de prévention incendie du SDIS*

"À la suite de la dramatique catastrophe de Crans-Montana, votre Municipalité, à l'instar de bien d'autres, va procéder le mois prochain à des visites dans les établissements accueillant du public sur le territoire communal. Ces visites se feront avec un chargé de sécurité spécialisé et accrédité dans le domaine de la prévention incendie. Les propriétaires ont été informés de ces visites. A savoir que dans le canton de Vaud, et à priori encore pour quelques temps, il n'y a pas une obligation de contrôle périodique de ces établissements, hormis ceux réalisés lors de la construction ou des transformations."

#### *Les dernières élections communales*

"Au nom de l'ensemble de mes collègues, candidates et candidats inscrits sur la liste électorale nommée "La Synergie", et pour laquelle vous avez majoritairement voté, nous tenons à vous remercier sincèrement de la confiance que vous nous témoignez. Sachez que nous sommes prêts à continuer de nous investir dans nos fonctions et représentations respectives."

"Pour finir, j'ai également le plaisir d'annoncer à Mme la Présidente, au bureau du Conseil et des scrutateurs, qui avaient réservé leurs dimanches du 26 avril et du 17 mai, qu'ils pourront profiter pleinement de ces deux journées puisque votre serviteur ayant accepté cette fonction, l'élection du Syndic se fera tacitement."

- Mme C. Vanat-Gachet informe sur :

#### *L'inauguration du Skate*

"Celle-ci aura lieu le 23 avril prochain à 18h00, mais uniquement par beau temps. Un affichage aura lieu au pilier public. Tout le monde est bienvenu, avec ou sans roller.

#### *La construction de la nouvelle école*

"La construction avance vite grâce au concept d'éléments modulables. L'extérieur est quasiment terminé, ce qui donne une idée de ce à quoi le bâtiment ressemblera. Les délais sont maintenus et l'entrée des élèves est prévue pour la prochaine rentrée scolaire, ce qui est une bonne chose, puisqu'il manque des locaux scolaires à Duillier.

M. J. Elmer aimerait savoir comment se passe les inscriptions à l'UAPE pour les futures rentrées scolaires. En effet, il s'est rendu compte que passablement de parents de futurs élèves ne savent pas comment se passent les inscriptions à l'UAPE.

Mme C. Vanat-Gachet précise que chaque année, une séance d'information a lieu pour les parents des futurs élèves de 1P et qui, cette année, aura lieu ce lundi 30 mars avec la présence de la directrice de l'UAPE et elle-même. Actuellement plus de cinquante enfants sont déjà inscrits pour la rentrée scolaire 2026-2027. L'autorisation d'exploiter est accordée par le SCAJ pour soixante enfants par jour. Le délai d'inscription est fixé à fin mars. Les places encore disponibles pourront être proposées aux nouveaux habitants qui emménageront durant l'été. Concernant la cantine de midi, c'est auprès de l'AISE que les inscriptions se font à partir de la mi-juin. A Duillier, il n'y a pas de quota maximum, chaque enfant scolarisé sur notre territoire peut s'inscrire à la cantine.

- M. Ch. Challande informe sur :

#### *La déchetterie intercommunale*

"La presse l'a souvent relayé ces derniers mois, le recyclage du verre en Suisse s'est complexifié avec la fermeture des installations de Vétropack à St-Prex. Cette filière qui a fonctionné à merveille durant des décennies, s'est brisée comme du verre... Des solutions sont toujours à l'étude par les périmètres de gestion des déchets mais, dans l'immédiat, notre exécutoire le plus proche est à Eclépens. Cela engendre des coûts de transports supplémentaires qui viendront pénaliser les comptes de la déchetterie Intercommunale Duillier – Prangins. Le CoDir se réunira la semaine prochaine, l'occasion peut-être d'avoir des nouvelles à ce sujet.

Tel qu'annoncé lors du précédent Conseil, les horaires ont été modifiés depuis ce début d'année ceci, afin d'offrir une plus grande plage d'utilisation des installations le vendredi. Aussi, la déchetterie est dorénavant fermée le jeudi matin et ouverte le vendredi matin ainsi que l'après-midi.

A noter également le changement de prestataire, pour la récupération des textiles. C'est dorénavant la société Textura, société vaudoise basée à Crissier, qui s'est vu confier la gestion de ces vêtements dont on ne veut plus. Ce choix s'est porté dans une volonté de privilégier un acteur local, dont la mission est de favoriser l'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi du canton, en leur proposant des emplois-formations entre autres. Textura est une entité de Démarche, société coopérative à but non lucratif et reconnue d'utilité publique. Son objectif est double : renforcer l'employabilité et accompagner vers l'insertion sur le marché du travail."

#### *Les travaux de la Salle communale*

"Les comptes pour ces travaux sont maintenant terminés. Ils laissent entrevoir un petit dépassement de CHF 2'136.75, portant la facture finale à CHF 77'136.75 contre CHF 75'000.- initialement prévu. Ce dépassement a été causé par la réfection du parquet dans la zone en travaux. Ce poste qui avait été chiffré à CHF 5'000.- s'est finalement porté à CHF 13'000.- soit, un dépassement de CHF 8'000.-. Nous avons pu constater que malheureusement, la chape de cette salle est complètement "bouffée" si vous me permettez le terme... En effet, le mortier est fusé sur une bonne partie de la surface, il faudra donc s'attendre à devoir

prochainement, penser, à remplacer l'entier de ce parquet. Un projet qui fera certainement l'objet d'un futur préavis puisque l'offre sollicitée pour une première idée, se monte à plus de CHF 47'000.-.

Finalement, des économies réalisées sur d'autres postes du devis, ont permis de maîtriser au mieux ce dépassement."

#### *La Ferme Francelet - Changement d'affectation*

"Dans le cadre des travaux, en cours, de la ferme Francelet, les maîtres de l'œuvre ont souhaité procéder à un changement d'affectation pour les locaux situés à l'étage. Initialement prévu en surface d'activités, bureaux, cabinets médicaux, etc., la Fondation Equitim préfère aujourd'hui, dédier ces mètres carrés à des logements. Aussi, une procédure en ce sens est en cours."

M. D. Grenno revient sur les horaires modifiés d'ouverture de la déchetterie et l'impact sur l'évacuation des bennes. Il s'avère en fait qu'il y a fermeture le jeudi matin et ouverture le vendredi matin. Il aimerait connaître la motivation de ce changement.

M. Ch. Challande répond que suite à aux chiffres du système de comptage, il a été constaté que le vendredi il y avait vraiment beaucoup de monde alors qu'il y en a nettement moins le jeudi d'où ce report d'ouverture. Garder les deux jours ouverts aurait posé le problème du nombre d'heures de travail pour les collaborateurs. Cette nouvelle variante sera testée pendant quelques temps et évaluée.

M. D. Grenno demande encore si ce changement aura un impact sur la vidange des bennes qui sont déjà bien remplies le samedi en fin de journée.

M. Ch. Challande pense que cela risque de perturber un peu le système de vidange des bennes.

M. O. Dupuis confirme qu'un désapprovisionnement se faisait le vendredi et qu'ainsi les bennes étaient vides pour le samedi. Maintenant, il s'agira de voir l'évolution et de s'adapter en conséquence sachant que les habitudes vont changer et les comptages également.

Mme J. Jain relève que le lundi est toujours fermé et que ce changement aurait pu être reporté sur le lundi plutôt que le vendredi, ce qui ferait qu'il n'y aurait qu'un jour de fermeture : le dimanche.

M. Ch. Challande lui répond que ceci est une question de gestion des horaires du personnel qui doit pouvoir bénéficier de deux jours de congé consécutifs. Jusqu'à maintenant, il n'y avait qu'une personne titulaire du poste de responsable. Avec l'augmentation de la population tant à Prangins qu'à Duillier, il faudra peut-être songer à engager un auxiliaire supplémentaire, ce qui permettrait éventuellement d'élargir les horaires d'ouverture. Il est à noter que les horaires sont déjà bien élargi par rapport à d'autres communes, mais le CoDir est attentif à ce qui peut ou pourrait se faire.

- M. L. Bachelard informe sur :

#### *Une campagne de porte-à-porte*

"Nous vous informons que la société Lazoona a été mandatée par Pro Juventute pour mener une campagne de porte-à-porte dans notre commune pendant la période du 30 mars au 24 juillet 2026 au sujet des activités de l'organisation et ses projets."

#### *La lutte contre le frelon asiatique*

"En ce moment c'est la période de fécondation pour les frelons asiatiques et nous vous rappelons qu'en cas de découverte d'un nid dans notre commune, il faut l'annoncer rapidement sur [www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch) car la destruction des nids se fait par un spécialiste."

#### *Le déménagement du Centre seniors de La Côte*

"Nous vous informons qu'à partir du 23 mars 2026, les consultations du Centre Senior de la Côte (Centre Mémoire de la Côte et Consultation de Gériatrie Ambulatoire, prestations du Réseau Santé la Côte, soutenues par l'Etat de Vaud et dispensées par l'EHC) auront lieu dorénavant dans les locaux du Centre médical d'Aubonne. Elles sont ouvertes à tous les habitants des districts de Nyon et de Morges, sur demande du médecin traitant ou avec son accord."

### *La sensibilisation concernant l'autisme*

"La journée mondiale de sensibilisation à l'autisme sera le jeudi 2 avril 2026. Autisme Vaud souhaite mettre en avant un nouvel outil simple et gratuit : le Sunflower Lanyard (en français collier de tournesol). Il permet aux personnes concernées de signaler un handicap invisible et ainsi favoriser une attitude plus compréhensible et inclusive dans les lieux publics. Déjà utilisé dans de nombreux pays, ce dispositif est également de plus en plus reconnu en Suisse."

### *Le poste mobile de la Gendarmerie*

"Les buts du poste mobile de la gendarmerie sont de lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible d'un véhicule et de son équipage aux endroits clés et d'offrir aux citoyens des services comme la prise d'une plainte, l'annonce d'une perte de documents officiels et des conseils de prévention. Le poste mobile de la gendarmerie a été présent à Duillier le mercredi 31 décembre 2025 de 8h45 à 11h30 et le lundi 26 janvier 2026 de 14h00 à 16h45 et rien de spécial n'a été signalé lors de ces deux passages."

### *Les résultats des contrôles radar de la Gendarmerie*

"La gendarmerie vaudoise a procédé à un contrôle radar, sur la Route de Trélex, Les Bucleis, en date du vendredi 12 décembre 2025 de 9h15 à 11h15. 163 véhicules ont été contrôlés pour 16 conducteurs dénoncés soit un taux d'infractions de 9,82%, supérieur aux taux du canton pour la même période de 2,62%.

La gendarmerie vaudoise a procédé à un 2<sup>ème</sup> contrôle radar, toujours sur la Route de Trélex, Les Bucleis, en date du mardi 6 janvier 2026 de 14h05 à 15h25. 77 véhicules ont été contrôlés pour 1 conducteur dénoncé soit un taux d'infractions de 1,30%, pour une fois inférieur aux taux du canton pour la même période de 2,51%."

### *L'installation de radars*

"Comme indiqué lors du dernier conseil, nous avons envoyé les autorisations nécessaires au bureau du radar de la gendarmerie vaudoise pour poser leur radar dans d'autres lieux de notre commune, soit au Chemin de Panlièvre, côté ouest, et au milieu du Chemin Sous-Servaz, en espérant que des contrôles vont être rapidement mis en place."

### *Le mandat du SIR (Service d'Intervention Rapide)*

"Nous vous informons que nous avons finalement résilié le mandat au 31 décembre 2025. Cependant, nous rencontrons toujours trimestriellement le chef du poste de gendarmerie de Nyon pour faire un tour d'horizon de ce qui s'est passé dans notre commune et la prochaine visite aura lieu le mardi 7 avril."

### *Les radars communaux*

Voici les résultats de nos deux radars communaux pour les mois de décembre 2025 à février 2026 :

- Rue de l'Essert 5 côté Lac - décembre 2025 - limitation de vitesse 30 km/h  
Trafic moyen quotidien 86 véhicules / 25,28% d'excès de vitesse dont 8% supérieur à 36 km/h / vitesse maximum contrôlée 78 km/h
- Rue des Trois-Fontaines 4 côté Genève – décembre 2025 - limitation de vitesse 30 km/h  
Trafic moyen quotidien 327 véhicules / 28,50% d'excès de vitesse dont 7% supérieur à 36 Km/h / vitesse maximum contrôlée 67 km/h
- Hameau Villageois 8 - janvier 2026 – limitation de vitesse 50 km/h  
Trafic moyen quotidien 329 véhicules / 0,73% d'excès de vitesse / vitesse maximum contrôlée 74 km/h
- Rue du Château 12 - janvier 2026 - limitation de vitesse 50 km/h  
Trafic moyen quotidien 204 véhicules / 0,41% d'excès de vitesse / vitesse maximum contrôlée 66 km/h
- Chemin de Panlièvre 15 - février 2026 - limitation de vitesse 50 km/h  
Trafic moyen quotidien 180 véhicules / 1,19% d'excès de vitesse / vitesse maximum contrôlée 83 km/h

- Rue de la Rigolette 1 côté Lac - février 2026 - limitation de vitesse 30 km/h  
Trafic moyen quotidien 177 véhicules / 37,93% d'excès de vitesse dont 11% supérieur à 36 Km/h / vitesse maximum contrôlée 74 km/h."

M. O. Dupuis confirme qu'un radar, qui flache, a bien été installé à Sous-Servaz et qu'il en a fait l'expérience.

M. D. Grenno constate que le radar pédagogique installé dans la descente de la Route de Trélex se manifeste alors que le véhicule se trouve encore en zone 80km/h. Il se demande s'il y aura des influences sur les prochaines statistiques.

M. L. Bachelard lui répond qu'il en a parlé avec l'employé communal qui installe les panneaux. Ce dernier fera, à l'avenir, attention à l'angle donné au panneau.

Mme N. Schrag revient sur le marquage du 30km/h et qu'elle ne trouve pas optimal dans la descente de la Rue des Trois-Fontaines, particulièrement à la hauteur de l'épicerie.

M. Ch. Challande confirme que des marquages au sol seront effectués dans une prochaine campagne, dès que les beaux jours le permettront, et ceci afin de pouvoir limiter les frais d'intervention.

Mme N. Schrag est étonnée de la disposition des panneaux 30km/h et 50 km/h à l'entrée du village côté déchetterie. En effet, les panneaux se trouvent l'un derrière l'autre et se masquent.

M. Ch. Challande lui répond que si l'on arrive à 50km/h on voit le panneau 30km/h. Plus sérieusement, la mise en place de ces panneaux a posé passablement de problèmes au niveau des contraintes techniques. Ce n'est pas l'idéal, mais c'est ce qui est ressorti des différentes études.

## **6. Communications des délégués.es aux Associations Intercommunales**

*APEC*

M. O. Dupuis n'a pas de communication à transmettre.

*Conseil Intercommunal de Région de Nyon*

Mme Ch. Trolliet étant excusée, il n'y a pas de communications. Mme S. Humbert, suppléante, confirme la chose.

*Conseil Intercommunal de l'AISE*

M. R. Schenker informe que ce Conseil s'est réuni le 7 janvier 2026 à Bassins et a débattu sur deux préavis.

Pour le premier, il s'agissait du crédit d'investissement pour des tableaux interactifs et qui avait été refusé dans le cadre du budget lors de la séance précédente. Ce préavis d'un montant de CHF 361'000.- a été accepté. Le second concernait les indemnisations pour la législature 2026 - 2031 et il a également été adopté.

*ORPC*

Mme Ch. Trolliet étant excusée, il n'y a pas de communications.

## **7. Préavis n° 01-2026 "Révision du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré "**

Mme la Présidente prie M. A. Uldry de lire les conclusions du rapport de la commissions ad'hoc.

Après lecture du rapport qui est positif, elle ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

<b>Le préavis N° 01-2026 est adopté à l'unanimité</b>
---

## **8. Préavis n° 02-2026 "Ajout d'un préambule et modification des articles 10, 11, 12, 13, 24, 25, 29, 30, 31, 32, 33 et 37 du Règlement du personnel communal"**

Mme la Présidente donne la parole à M. le Syndic dans la mesure où la Municipalité a déposé un amendement concernant ce préavis.

Ce dernier précise qu'il s'agit d'une correction du numéro d'article 24 en numéro 23 et ceci dans le titre du préavis, ainsi qu'au point 3 et dans les conclusions "au vu" et "décide".

Mme la Présidente demande à M. J. Elmer de lire les conclusions du rapport de la commission ad'hoc. Après lecture du rapport, celui-ci propose d'accepter le préavis 01-2026.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'amendement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**L'amendement au préavis N° 02-2026 est adopté à l'unanimité moins une abstention**

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis 02-2026.

M. O. Dupuis aimerait savoir pourquoi il n'y a eu qu'un toilettage et pas une reprise globale de ce règlement qui date de 2016.

M. le Syndic lui répond que lors de l'établissement de ce règlement, il avait été fait en collaboration avec les Services du canton. La raison principale de ce toilettage réside dans le fait que lors de l'engagement de la nouvelle responsable du Contrôle des Habitants, il s'est avéré que plus personne ne veut travailler dans l'administration avec quatre semaines de vacances. La Municipalité pourrait établir des contrats plus favorables, mais elle a préféré effectuer se travail, surtout que ces modifications ont un impact sur le reste du personnel et surtout sur le personnel qui s'occupe de la petite enfance. Par ailleurs, certains changement de loi ont été intégrés dans ce toilettage, mais il n'était pas nécessaire de tout refaire.

M. C. Volery aimerait savoir quel impact aura le fait d'un passage à cinq semaines de vacances pour le personnel. En effet, CHF 10'000.- sont évoqués, ce qui est à la fois peu et beaucoup, mais cela ne donne pas une idée en regard de la masse salariale par exemple.

M. le Syndic se dit surpris car il n'a pas la masse salariale en tête, mais peut préciser qu'à l'heure actuelle, tout le personnel administratif a déjà cinq semaines de vacances et il n'y a donc pas d'impact sur le salaire. Le personnel technique aura une semaine de plus, mais sans impact sur la rémunération. Les seules personnes touchées par ce changement sont celles qui s'occupent des enfants, comme il l'a dit précédemment. En effet, ce personnel ne travaille pas durant 14 semaines puisque l'UAPE est fermée durant les vacances scolaires, mais doit prendre ses vacances durant cette période. Une semaine de vacances supplémentaire va donc influencer le taux de travail annualisé et donc les salaires. Cette masse salariale va augmenter d'environ 2,5 %, ce qui représente les CHF 10'000.- mentionnés.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis N° 02-2026, tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité moins une abstention**

**9. Nomination d'une commission pour le préavis sur la rémunération de la Municipalité et des membres du Conseil communal**

Mme la Présidente rappelle que le rôle de conseillères ou conseiller communal demande du temps, de l'énergie et un vrai engagement. Ce n'est pas seulement assister à quelques séances. C'est étudier des dossiers, prendre des responsabilités et s'impliquer durablement. Les jetons de présence ne sont ni salaire, ni un privilège. Il s'agit d'une reconnaissance simple et honnête de l'engagement consenti.

Elle estime à ce stade que si cette question n'est pas abordée pour la prochaine législature, on court le risque de voir des profils compétents renoncer à s'engager ou à continuer. À la longue, c'est l'efficacité et la diversité de notre Conseil communal qui s'en trouvent affaiblies. Par ailleurs, ce système existe déjà dans de nombreuses communes voisines. Nous ne faisons que rattraper une pratique devenue standard.

Alors au fond la question est simple : veut-on un Conseil communal engagé, présent et solide ? Si la réponse est oui, alors reconnaître concrètement l'investissement de ses membres est une évidence. Le Bureau du Conseil sollicite aujourd'hui l'Assemblée dans ce sens pour nommer une commission qui, avec le concours

naturellement de la Commission de gestion et des finances, déterminera du bienfondé et du cadre de la démarche.

Mme P. Maye aimerait savoir qui a demandé la nomination de cette commission.

Mme la Présidente confirme que c'est elle qui a lancé la réflexion au sein du Bureau et elle en a également parlé à la Municipalité. Elle ne savait pas comment cela devait se dérouler, mais savait que ceci existait dans les communes environnantes et il lui semblait que cela était quelque chose de courant.

M. S. Maillard est un peu ému par ce projet puisqu'il y a quinze ans, il avait demandé si les membres du Conseil communal pouvaient toucher des jetons de présence. Il lui avait été répondu que le rôle de conseillère ou conseiller était bénévole. Maintenant qu'il arrête le Conseil, dans la mesure où il ne s'est pas représenté, sa demande est exaucée et il en est très content.

Mme C. Chagneau Vigneron aimerait savoir si cette idée émane uniquement du Bureau ou s'il y a eu des demandes d'autres personnes. En effet, elle est un peu surprise, à l'inverse, de ce projet. Elle pense que siéger au Conseil communal est plutôt un honneur et qu'il n'y a pas forcément besoin d'une rémunération.

Mme la Présidente lui répond qu'elle n'a pas reçu de demandes d'autres personnes. Elle répète que les jetons de présences ne sont ni un salaire, ni un privilège, mais bien un défraiement de reconnaissance et qui se pratique dans quasiment toutes les communes environnantes et du canton.

Mme la Présidente demande qui serait intéressé à siéger dans cette commission. Cette dernière sera composée de Mmes J. Jain, E. Bagnoud Zou et M. R. Schenker.

## **10. Divers et propositions individuelles**

M. J. Elmer aimerait savoir ce qu'il en est au sujet des parkings le long du Chemin de Panlièvre, thème qui avait déjà été évoqué il y a quelques séances en arrière. Avec les nouvelles constructions qui n'ont qu'une place de stationnement par appartement, les places communales pourraient rapidement être occupées de manière systématique et régulière par ces habitants.

M. Ch. Challande rappelle que ces places sont limitées à quatre heures depuis quelques années et il n'y a pas de débordement. Avec les nouvelles constructions la donne va certainement changer, mais à l'heure actuelle, la Municipalité ne s'est pas concrètement penchée sur la question. A l'origine, ces places étaient prévues pour les utilisateurs de la Salle communale et la durée de quatre heures semblait la bonne solution.

M. P. Berger aimerait savoir si la Municipalité pouvait effectuer une étude sur l'installation d'une gare pour vélos en libre-service, dans la mesure où il y a déjà passablement de communes environnantes qui disposent de ce service

M. C. Bosson relève qu'il y a des moyens à disposition au sein du Conseil Communal tel que motion, postulat ou interpellation. Cette demande pourrait donc faire l'objet d'un postulat par exemple.

M. Ch. Challande complète en disant qu'une étude avait été faite en début de législature, mais que cela a un coût puisque l'installation est au frais de la Commune. S'il y a un réel intérêt, on peut remettre l'ouvrage sur le métier.

Mme J. Lehmann revient sur une rencontre des élèves en fin de scolarité qui ont été accueillis par Mme C. Vanat Gachet et M. C. Bosson pour une visite de la SAPAN à l'Asse. Elle aimerait savoir si cette activité d'une demi-journée, sauf erreur, planifiée en février se fait chaque année. Cette rencontre leur a donné une idée de ce qui se passe dans leur commune et elle se demande si une invitation, dans ce cadre-là, pourrait avoir lieu pour une séance du Conseil communal afin de les sensibiliser à leur futur rôle de citoyenne et citoyen.

Mme C. Vanat Gachet répond qu'elle a été un prise de cour car il y avait beaucoup de jeunes et c'était une première. Une simulation de séance de Municipalité aurait pu être organisée. Comme ces demi-journées vont se renouveler chaque année, il y a possibilité d'anticiper et de trouver de nouvelles activités.

Mme C. Chagneau Vigneron revient sur le patrimoine arboré. Elle sait qu'il y a une liste des arbres exceptionnels au niveau cantonal et communal. Elle voudrait savoir s'il y a un accès possible à ces documents.

M. C. Bosson confirme cette information. Un site existe au niveau cantonal, mais pour lequel il faut un droit d'accès.

M. R. Schenker précise qu'il y a un accès visiteur possible où tous les arbres du canton sont répertoriés. Le lien est : <https://arbrem.dge-vd.ch/#/login> .

M. C. Bosson précise encore que suite à cet inventaire, chaque propriétaire concerné a reçu la fiche le concernant.

M. C. Volery a été interpellé concernant l'avenir des actuels locaux de l'UAPE et de leur nouvelle affectation.

Mme C. Vanat Gachet répond qu'il y a réflexion à l'interne pour une nouvelle affectation.

M. S. Maillard rappelle qu'il y a environ une année, les agricultures et les arboriculteurs ont reçu un courrier concernant les déchets engendré sur la voie publique, mais sur lequel il ne veut pas revenir. Il souligne que les propriétaires de chiens doivent les tenir en laisse dans le village, qu'ils ne doivent pas les laisser pénétrer dans les cultures et qu'il y a des sachets et des poubelles pour les excréments qui doivent être ramassés. Il aimerait savoir si un même style de courrier pourrait être adressé à tous ces propriétaires. Une autre possibilité serait de placer des panneaux d'information, dans plusieurs langues, afin d'expliquer les droits et devoirs.

Mme C. Vanat Gachet veut bien faire parvenir un courrier allant dans ce sens aux propriétaires de chien à Duillier, mais rappelle qu'il y a beaucoup de promeneurs venant d'autres villages. Concernant des panneaux, cela lui semble plus compliqué.

La parole n'étant plus sollicitée, Mme la Présidente aimerait remercier toutes les personnes qui ont oeuvré lors du dernier scrutin et tous les membres pour leur présence et leur attention durant la présente séance. Elle rappelle l'installation des Autorités du 4 juin à 20h en présence de Madame Chantal Turin, Préfet.

"A vous toutes et tous, vos familles et vos proches, je souhaite un beau début de printemps et je me réjouis d'ores et déjà de vous accueillir pour une dernière fois en juin prochain avant la prochaine législature."

La séance est levée à 21h30

Au nom du Conseil communal

La Présidente

Le Secrétaire

Stéphanie Guidi

Andres Zähringer